CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2026-2036

(art. 24, Loi sur la sécurité incendie)

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors de la séance ordinaire du 26 août 2026, le Conseil a adopté le Schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2e génération) de la MRC d'Arthabaska, ainsi que son plan de mise en œuvre.

Cette adoption fait suite à la réception, en date du 20 juillet 2026, de l'attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique.

Ainsi, ledit schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 entrera en vigueur le **3 septembre 2026.**

Il est possible de prendre connaissance du Schéma de couverture de risques incendie au centre administratif de la MRC d'Arthabaska au 150, rue Notre-Dame Ouest à Victoriaville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h, ainsi que sur le site internet de la MRC.

Donné à Victoriaville, ce 27 août 2026.

Frédérick Michaud, M. Sc.
Directeur général et greffier-trésorier